

Neuf mosquées fermées en un mois

Selon nos informations, 89 lieux de culte soupçonnés de séparatisme sont désormais dans le collimateur. À la demande de Gérald Darmanin, l'État accélère la cadence et une dizaine d'associations risquent la dissolution.

JEAN CHICHZOLA
ET CHRISTOPHE CORNEVIN
@ccornevin

LE GRAND COUP de pied dans la fourmière n'a pas tardé à fournir ses effets. Un mois après le lancement d'une vaste offensive contre les mosquées et les salles de prière soupçonnées de séparatisme (nos éditions du 3 décembre), les résultats sont au rendez-vous. « Parmi les 18 lieux qui étaient particulièrement surveillés à ma demande, 9 ont pu être fermés », révèle au Figaro Gérald Darmanin, qui n'entend pas se satisfaire de ce premier résultat.

Parmi les sites contraints de mettre la clé sous la porte, trois figurent dans le seul département de la Seine-Saint-Denis, où, déjà à la demande du ministre de l'Intérieur, les services de l'État avaient fermé dès l'automne la mosquée du Pré-Saint-Gervais et celle de Pantin, qui avait relayé les messages de haine visant Samuel Paty avant son assassinat. Désormais, la mosquée très radicalisée de Sevran, qui avait ouvert un lieu clandestin un an après sa fermeture, ainsi que la mosquée dite des « Algeco » à Bobigny sont définitivement fermées pour non-respect des normes de sécurité.

« Très solide, cet argument pointant de graves défaillances électriques ou des risques incendie n'a jamais été contesté », souligne une source policière qui précise que « ces mesures de police administrative se conjuguent avec une analyse qui permet de caractériser les mosquées séparatistes, en particulier en raison de leur fréquentation par des individus fichés "S" ou en lien avec des prédicateurs salafistes, la présence d'une école coranique clandestine ou encore des propos incendiaires tenus par certains imams quand ils sont à l'étranger ».

Toujours selon nos informations, les autorités ont acté le sabotage de l'association Ciel, dans le quartier de l'Elsau à Strasbourg (Bas-Rhin), qui n'hésitait pas à organiser des prières de rue sous les fenêtres de l'administration pour se faire entendre. À Montmagny, à Gous-sainville, à Thiers, à Villeneuve-Saint-Georges, à Forbach et à Lour-des, des structures islamistes ont elles aussi été fermées.

Avant Noël, le ministre de l'Intérieur, qui réunit ses services tous les

quinze jours pour évoquer ce sujet particulier, avait demandé des « actions immédiates » visant plusieurs structures.

Au moment où le projet de loi confortant les principes républicains est examiné en commission avant d'être discuté à l'Assemblée nationale à partir du 1^{er} février, l'action des services de renseignement, de la police et de la gendarmerie sous l'autorité des préfets ne fait que monter en puissance. Selon nos informations, pas moins de 89 mosquées sont désormais placées dans le collimateur de l'État, soit 13 de plus qu'en décembre dernier. « On a notamment pu confondre des imams qui tenaient des propos contraires aux valeurs de la République, des financements douteux ou encore des dérapages constatés sur des chaînes YouTube », confie au Figaro Gérald Darmanin.

Certaines mosquées ont soudain changé de stratégie pour essayer de se conformer aux attentes de l'administration

En dépit de la crise sanitaire qui a mis en sommeil 17 des mosquées ciblées dans un premier temps, les services ont déjà passé au crible 34 structures musulmanes susceptibles de poser problème à travers le pays. Dans le lot, certaines, soupçonnées d'échapper à la foudre administrative, ont soudain changé de stratégie pour essayer de se conformer aux attentes de l'administration. Ainsi, le président d'une salle de prière identifiée comme séparatiste dans le sud de la France s'est entretenu volontairement avec les renseignements territoriaux avant de leur remettre la liste exhaustive de ses adhérents et trouver des informations susceptibles de confondre les brebis galeuses. « Dans une mosquée voisine, elle aussi dans le viseur, les membres du bureau ont pris les devants en interdisant l'accès à deux individus suivis par les services », note une source informée qui se félicite que des « responsables religieux comprennent la nécessité de faire la police dans leurs rangs ». Dans le département de l'Ain, c'est un prédicateur dans le « radar » du



La mosquée de Pantin, en Seine-Saint-Denis, avait été fermée dès l'automne dernier pour avoir relayé les messages de haine visant Samuel Paty avant son assassinat.

KIRAN RIDLEY / GETTY IMAGES / AFP

renseignement qui ne se rend désormais plus dans la salle de prière où il avait coutume de délivrer des discours de haine. Dans la Sarthe, une mosquée, elle aussi suivie, a décidé de ne plus diffuser des prêches radicaux, jusqu'alors très regardés sur les réseaux sociaux. « Le discours de fermeture du gouvernement commence à porter ses fruits », assure Gérald Darmanin qui déplore cependant un « certain nombre de réactions étonnantes pour tenter de parer à une éventuelle dissolution ».

Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, le responsable d'une mosquée a refusé d'ouvrir les portes du lieu de culte, ce qui a contraint l'État à déclencher une procédure judiciaire tandis que dans le Bas-Rhin, le dirigeant d'une salle de prière suspecte a annoncé la fermeture préventive de ses locaux avant de prendre attache avec un avocat.

Pour l'heure, l'État dispose de deux leviers pour fermer une mosquée au titre d'infractions aux règles applicables aux établissements recevant du public (ERP) ou en raison de liens directs avec le terrorisme islamiste. Avec le texte confortant les principes républicains, le séparatisme et ses discours de haine deviendront un délit. « Nous pourrions alors nous en prendre au terreur du terrorisme », martèle Gérald Darmanin, qui, sans attendre, a donné des instructions extrêmement claires à l'administration pour que les décrets d'application soient

rédigés en même temps que le texte de la loi. Dès qu'il sera voté, on pourra appliquer les nouvelles armes, très importantes, de lutte contre le séparatisme. Ce qui n'empêche pas de travailler pour l'instant ».

Sous l'autorité du chef de l'État, les pouvoirs publics poursuivent en effet leur travail de fond contre l'islam radical. Concernant les précheurs de haine, le gouvernement

La dissolution permet notamment le gel des avoirs et la fermeture des réseaux sociaux de la structure visée

est souvent confronté au fait que ces derniers sont majoritairement français ou binationaux et donc non expulsables. En revanche le ministre de l'Intérieur s'est attaqué au problème des 231 étrangers en situation irrégulière inscrits au fichier de la radicalisation terroriste, dont des religieux ou des figures influentes de mosquées radicalisées. Gérald Darmanin souligne que « les deux tiers ont été mis hors d'état de nuire » avec notamment 91 expulsions et plus de 90 placements en centre de rétention administrative, chiffres auxquels s'ajoute celui de personnes actuellement en détention et qui seront expulsées à la fin de leur peine. Dans le tiers restant, une partie est expulsée au

Paty : l'imam de Pantin continuait à prêcher à Bobigny

Inscrit au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), l'imam de la mosquée de Pantin, fermée après la diffusion d'un message de haine visant Samuel Paty avant son assassinat, continuait son prosélytisme radical. Selon nos informations, le religieux, congédié après la décapitation du professeur d'histoire à la sortie de son collège de Conflans-Sainte-Honorine, a continué à faire des prêches dans la mosquée dite des « Algeco » de Bobigny. Cette dernière a donc été frappée à son tour par une mesure de fermeture administrative. Une source policière précise au Figaro que l'imam indésirable avait en outre scolarisé ses enfants au sein d'une école coranique clandestine installée à Bobigny, laquelle a aussi été ciblée par une interdiction. Le 8 octobre dernier, les services de l'État de Seine-Saint-Denis avaient ordonné la fermeture de cet établissement. Cette affaire démontre « la nécessité de ces contrôles et de la politique gouvernementale de lutte contre le séparatisme islamiste », souligne Beauvau. L'école clandestine regroupait 80 enfants. Certaines filles, âgées de 3 ou 4 ans, y étaient contraintes de porter le voile.

J. C. ET C. C.

fur et à mesure de la délivrance de laissez-passer consulaires par les États d'origine (avec par exemple deux radicalisés expulsés mercredi dernier). Les derniers individus concernés viennent de pays en guerre (Syrie, Libye) ou avec lesquels la France a des relations diplomatiques difficiles. Out d'ores et déjà repartis de leur propre initiative.

Autre champ d'action : les dissolutions d'association. Gérald Darmanin relève que le gouvernement a dissous « de grandes associations méditerranéennes auxquelles personne ne s'était attaqué auparavant, comme Barakacity ou le CCIF ». Et le ministre a demandé à chaque préfet de remonter des informations précises sur des associations locales devenues des officines islamistes. Le ministre de l'Intérieur révèle que « le président de la République [lui] a demandé de présenter de nouvelles dissolutions d'associations islamistes ». Des demandes de dissolution qui viseraient une dizaine de structures ou peut-être plus et qui pourraient intervenir dans les prochaines semaines. Ces dissolutions permettent notamment le gel des avoirs, la fermeture des réseaux sociaux de la structure visée, l'impossibilité du financement d'autres associations par cette structure, de la possibilité d'organiser des réunions en France ou encore d'agir en justice. Un moyen très efficace de lutte contre la propagande islamiste. ■



COURCHEVEL



COURCHEVEL, Y AVEZ-VOUS PENSÉ ?

www.courchevel.com

18 000 opérations de contrôle menées en France

Selon un dernier état des lieux, 99 cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (Clir) sont désormais déployées sur les 101 qui devront couvrir à terme tout le territoire. Les quelque 18 000 opérations de contrôle menées en un an ont permis de redresser 25 millions d'euros,

notamment au préjudice de la CAF et de l'Urssaf. Ce sont désormais 400 établissements communautaires gravitant dans la mesure radicale qui ont été fermés. En plus d'une circulaire visant à renforcer la mobilisation des services sur le terrain, la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, Marlène Schiappa,

a adressé jeudi un vade-mecum à toutes les préfetures. Conçu comme un « outil opérationnel », ce document contient 15 « fiches actions » par thématiques (contrôles scolaires, contrôles associatifs et des lieux de cultes, saisine de Tracfin) pour « mobiliser tous les leviers d'entraide des foyers de séparatisme ». J. C. ET C. C.